

Case management Entreprises

<p>Contexte / Constat</p>	<p>Selon la définition du Netzwerk CM Schweiz, « le case management est un processus spécifique permettant de gérer les questions complexes relevant de l'action sociale, de la santé et des assurances. Dans un processus systématique et coopératif, des prestations de qualité répondant aux besoins individuels sont fournies afin d'atteindre de manière efficace les objectifs et résultats convenus. Le case management requiert une coopération interprofessionnelle et institutionnelle. Il respecte l'autonomie des clients et évite de gaspiller les ressources dans les systèmes du client et des services de soutien. »</p> <p>Dans ces situations, la prise en charge de la part d'une structure externe, neutre, apporte des solutions et participent à la résolution efficace.</p> <p>Grâce à son activité de plus d'un quart de siècle dans l'accompagnement des personnes âgées de 45 à 65 ans, AvantAge est le partenaire idéal pour apporter des mesures concrètes à des situations complexes.</p> <p>Nos spécialistes (case managers, psychologues du travail, médiatrices et médiateurs, coachs professionnels) sont en mesure de vous accompagner dans les meilleures conditions. Les informations sur le profil de nos intervenantes se trouvent sur notre page internet : Programme AvantAge - Notre équipe Programme AvantAge (programme-avantage.ch)</p>
<p>Situations concernées</p>	<p>Cette prestation s'adresse aux employeurs et est particulièrement indiquée lors de situations personnelles difficiles vécues par les personnes en activité professionnelle (maladie, divorce, deuil) qui impactent la vie professionnelle avec des conséquences telles qu'une baisse de motivation, des absences, etc.</p> <p>Le mandat est défini entre le mandant (employeur) et AvantAge.</p> <p>L'intervention d'AvantAge permet d'accompagner les personnes concernées de diverses manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retour au travail après une longue absence - Définition d'objectifs atteignables pour l'employée - Mise en place de processus en vue de retrouver une capacité de travail intégrale - Mise à disposition d'outils dans des domaines spécifiques telles que la gestion du stress, la confiance en soi, etc.
<p>Déroulement</p>	<p>L'accompagnement se déroule via divers échanges entre l'employée et le spécialiste d'AvantAge, en présentiel, par le biais de messages électroniques, lors d'entretiens téléphoniques ou sous toute autre forme jugée appropriée par les deux parties.</p> <p>Les phases principales sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Clarification de l'objet du mandat avec le mandant 2. Entretien entre AvantAge et la personne concernée et clarification du mandat 3. Rencontre entre les trois parties et confirmation du cadre du mandat 4. Réalisation des mesures convenues 5. Evaluations périodiques, rapports, selon le cadre fixé dans le mandat initial 6. Clôture du cas avec l'évaluation de l'atteinte des objectifs et de la satisfaction des parties.

Méthodologie	<p>Les spécialistes d'AvantAge disposent de connaissances et maîtrise de différents outils qui permettent d'accompagner les personnes dans les meilleures conditions, tels que l'ELADEB (Echelles lausannoises d'auto-évaluation des difficultés et des besoins), le coaching, le case management, la médiation ou les outils de la psychologie et de la relation d'aide.</p> <p>AvantAge se soumet intégralement aux règles et standards fixées par le réseau Réseau CM Suisse (Documents français Netzwerk-CM Schweiz).</p>
Confidentialité	<p>Les échanges entre les parties se font dans le respect de la confidentialité, avec les accords respectifs. Les éventuels rapports seront établis avec une structure qui reporte uniquement les informations essentielles et utiles à l'avancement de la situation, en vue d'une solution.</p>
Tarif	<p>Les coûts de l'intervention sont intégralement pris en charge par l'employeur.</p> <p>La facturation est effectuée par pack de 10 heures de travail, au prix de CHF 200.- l'heure, soit CHF 2'000.- par pack. Les heures de déplacement et de rédaction de rapports, sont facturées en sus au tarif de CHF 100.- l'heure.</p> <p>Un rapport régulier est établi avec l'indication des dates et heures effectives utilisées.</p> <p>Avant que toutes les heures du pack soient utilisées, AvantAge informe le mandant (l'employeur) pour le renouveler en justifiant – au besoin – la nécessité de poursuivre le mandat.</p>
Durée	<p>La durée dépend de la nature du mandat choisi, dans les principales étapes définies ci-dessus.</p>
Coordonnées personne de référence	<p>Costantino Serafini Responsable AvantAge Suisse romande Rue du Maupas 51 1004 Lausanne 021 711 05 23 079 541 00 81 c.serafini@programme-avantage.ch</p>